

MODULE N°10 : PROGRAMMER LES MOBILITES

INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • SEBASTIEN SIMONNET, ingénieur mobilités, chef de projet, Transitec
DATE ET FORMAT	Vendredi 10 juin 2022 . De 9h à 17h30. Module à distance.
PRESENTATION	<p>Le traitement adapté des mobilités et l’insertion intelligente des fonctions et des flux associés constituent un gage indispensable du bon fonctionnement des opérations urbaines. La déclinaison opérationnelle des mobilités s’inscrit par ailleurs dans un jeu d’échelles complexe : interrogeant d’un côté les dynamiques urbaines et socio-économiques du grand territoire et le niveau d’ambition (ou l’absence) de politiques publiques en matière de déplacement, et se confrontant de l’autre à la technicité des ingénieries spécialisées qui les mettent en œuvre.</p> <p>Cette spécificité appelle donc à une bonne prise en compte des questions de mobilités dans les phases préalables d’élaboration des opérations urbaines, d’autant que les parties prenantes concernés, qu’elles soient publiques ou privées, peuvent souvent avoir des intérêts divergents, voire contradictoires. Pour autant, force est de constater que la programmation des mobilités est une composante souvent absente des démarches de projet en amont de la conception spatiale.</p> <p>Ce module propose de montrer comment, avec quels outils et avec quels acteurs, la programmation urbaine des mobilités permet de définir les conditions de réussite concrètes d’un projet de mobilités adapté à l’opération urbaine et à son contexte.</p>
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les enjeux territoriaux, urbains et opérationnels associés à la prise en compte des mobilités dans le cadre de l’élaboration du projet urbain • Identifier les problématiques et les contraintes spécifiques : échelles, acteurs, modes de gestion et d’exploitation • Situer les principes et les principaux outils d’une démarche de projet intégrant la question des mobilités
PUBLIC	Chargé d’opération ou chef de projet en maîtrise d’ouvrage publique (Collectivité, Aménageur...), CAUE, EPF, ou Agence d’Urbanisme ; chef de projet ou chargé d’étude en bureau d’études ; architectes, urbanistes ou paysagistes, MOE indépendant.
PREREQUIS	Une pratique préalable dans le champ de l’urbanisme ou de l’aménagement est recommandée pour participer.
METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES MOBILISES	<p>La formation alterne des temps d’apprentissage illustrés par la présentation d’études de cas, des temps d’échanges collectifs et/ou des temps de mises en situation autour de cas pratiques pour favoriser le transfert des apprentissages en situation de travail.</p> <p>L’effectif pédagogique est limité dans la mesure du possible à une quinzaine de participants. La direction pédagogique est présente à chaque module pour s’assurer de son bon déroulement. Le support de l’intervention est diffusé en format électronique à l’issue de la formation.</p>
DEROULEMENT DU MODULE*	<p>MATIN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmer les mobilités : de la stratégie à la tactique - Les enjeux de la mobilité urbaine et les nouvelles stratégies territoriales <p>APRES-MIDI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de cas - Bilan de la journée
<i>*Sous réserve de réorganisation de la journée par le ou les formateurs</i>	
MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire de pré-formation en ligne en amont de la formation • Questionnaire de satisfaction et d’auto-évaluation des acquis à la fin de la session • Attestation d’assiduité et attestation de fin de formation
TARIF ET ACCES	Module accessible dans le cadre du cursus complet. Le cursus complet peut être pris en charge par votre OPCO. DUREE DU MODULE 7 heures
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS	Laura Serre : 01 40 34 91 74, joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h. apu@attitudes-urbaines.com . N’hésitez pas à nous contacter si vous êtes en situation de handicap.